



## Dettes professionnelles et divorce

Par **sylvie**, le **11/04/2011** à **14:15**

Bonjour,  
je souhaite divorcer  
je suis mariée sous le régime de la communauté de biens ( pas de contrat de mariage)  
mon mari avait une EURL dont il était le gerant,  
il a fermé sa société en decembre 2007 il reste des dettes professionnelles à payer  
notamment aupres de la cipav  
suis je tenue de payer la moitié de celles ci ?  
est ce que je suis responsable tout autant que lui ?

Merci de votre attention a propos de ma question